



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

capital décès

Question écrite n° 52773

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes induits aux conjoints des allocataires ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi) lorsque ces derniers décèdent. En effet, le conjoint ne bénéficie pas, au décès de l'allocataire, d'un capital décès comme pour un préretraité FNE, alors que l'employeur continue pourtant à verser un pourcentage. Aussi il lui demande de lui faire part de sa position à ce sujet et quelles mesures il envisage de prendre pour régler cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52773

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5984